

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du

18 MAI 2010

Compte-rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 18 mai 2010 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 11 mai 2010

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM MANGIAROTTI, FIEVET, CUTTAZ, FONTENEAU, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :
M. MANGIAROTTI à M. BRUYERE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	25
Votants	:	26

Mme Erika Suppo est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

10-54 Déclassement du chemin rural au Parc de Calvi – Approbation après enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le déclassement du chemin rural au Parc de Calvi, sis entre, d'une part, les parcelles AZ 83, 82 et 79, et d'autre part, AZ44, 45 et 43, objet de l'enquête publique diligentée par le Conseil Municipal en sa séance du 23 février 2010.

10-55 Enquête publique Installation Classée- demande de mise en exploitation d'une plateforme de tri et valorisation multi-déchets, et d'agrément pour le traitement des véhicules hors d'usage – SA VIGNIER- Avis

M. le Maire rappelle que la société Vignier a débuté à Annecy dans les années 1950. M. Bolon demande si cette mise en exploitation constitue une nouvelle activité ou le déplacement d'un site. M. le Maire répond qu'une activité nouvelle sera créée car la société Mos ne faisait pas de dépollution de voitures et que la société Vignier, elle, en fera. M. Deglise-Favre demande si cela va engendrer du trafic routier, M. le Maire explique que cela va forcément engendrer du trafic, mais que sur le Parc de Calvi ce n'est pas forcément gênant car il n'y a pas d'habitation et que dans le projet de doublement de la 1508 est compris un projet de giratoire pour une insertion directe en provenance du Parc de Calvi sur la départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable au projet de mise en exploitation d'une plateforme de tri et valorisation multi-déchets, et l'agrément pour le traitement des véhicules hors d'usage, concernant la SA VIGNIER pour son établissement situé Rue de l'Artisanat à Poisy.

10-56 Indemnité forfaitaire de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers et assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants (IFSTS)

M. le Maire explique que la Directrice chapeautera les deux structures multiaccueil dès la rentrée, et que sur chaque structure, une responsable a été nommée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'instituer, au 01.09.2010, les indemnités forfaitaires de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers et assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants, au coefficient 1.

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle

10-57 Intégration de la voie verte « du marais » au domaine public communal

M. le Maire explique que cette voie est située le long du canal et a été enrobée pour en permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et les mamans avec poussette. Il encourage fortement les jeunes qui se rendent au lycée agricole d'utiliser cet aménagement sécurisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'intégrer la voie longeant le marais de Macully, selon le plan joint, dans le domaine public communal
- **Décide** de classer cette voie en Voie Verte conformément au décret n° 2004-998 du 16 septembre 2004

10-58 Convention de portage foncier à moyen terme avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy – parcelle AO 98 - Approbation

M. le Maire rappelle que l'agglomération annécienne a fait le choix de ne pas intégrer l'Etablissement Public Foncier mais de faire du portage pour les communes. Il explique à M. Santilli que les entrées et sorties du futur projet devront être conformes à l'orientation d'aménagement. M. Bolon demande si la commune ne pose une option que sur cette parcelle, ou souhaite acquérir les parcelles voisines. M. le Maire répond que cette acquisition permet de contrôler et imposer la réalisation de 30% de logements locatifs sociaux. Concernant les parcelles voisines, il sera intéressant d'y réfléchir en cas de cession. M. Bolon relève dans l'article 7 « affectation des plus-values éventuelles » qu'il est question de bilan de ZAC, M. le Maire indique que la commune n'est pas pour autant obligée de faire une ZAC. M. Bolon ajoute que les frais de portage s'élèvent à 3,80%, or l'agglomération avait mis en place cette politique pour permettre des taux d'intérêts bas. La commune s'engage donc à racheter ce terrain, ce qui crée une dette qui n'apparaît pas dans le bilan. Or si la commune avait acquis directement le terrain, elle aurait pu bénéficier d'un taux plus intéressant. M. le Maire répond qu'aujourd'hui en taux fixe pur, on n'est pas inférieur à 3,80%. M. Santilli ajoute qu'il faut combiner le taux et la durée des emprunts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de saisir la Communauté d'Agglomération d'Annecy, représentée par son Président, de la demande de portage du bien suivant situé sur son territoire : parcelle cadastrée AO n°98, d'une contenance de 687 0m², appartenant à M. François DALMAZ
- **Approuve** la convention à intervenir avec la C2A, convention dont le projet est joint à la présente délibération
- **Autorise** M. le Maire à signer toute pièce relative à cette convention de portage.

10-59 Aménagement Route des Creusettes – déclassement de parcelles communales en vue d'échanges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal des parcelles suivantes :
 - ✓ Parcelle AH 1450, d'une superficie de 2m², en vue d'un échange avec M. Sylvestre DE JULIIS
 - ✓ Parcelle AI 381, d'une superficie de 9 m², en vue d'un échange avec la copropriété AXIAL
 - ✓ Parcelle AI 382, d'une superficie de 110 m², en vue d'un échange avec la copropriété AXIAL

10-60– Marché PA 07-06 - Fourniture et livraisons de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et la crèche – Avenant n°2

M. le Maire confirme à M. Santilli que cet avenant ne concernera que le mois de juillet 2010. Il ajoute que le marché de restauration scolaire sera attribué pour septembre 2010 et que les problèmes de qualité ont diminué depuis qu'il y a eu du changement dans la direction de la société actuellement titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°2 au marché PA07-06 relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et la crèche.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

10- 61 – Avenant n°4 au marché PA07-05 relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des régies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°4 au marché PA07-03 relatif à l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des régies.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant.

10- 62– Avenant n°1 au marché PA08-02 – Balayage mécanisé des chaussées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 au marché PA 08-02 relatif au balayage mécanisé des chaussées ;
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant.

Questions diverses

Grèves à la crèche

Il sera demandé à la directrice de la crèche, en cas de grève, à l'avenir, de bien vouloir prévenir les parents par e-mail de la fermeture de la crèche.

Journée de la biodiversité

Le Marais est classé à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Conseil Général depuis septembre 2008.

A ce titre, dans le cadre de l'année 2010 de la biodiversité, et suite à l'appel à projet du Conseil Général intitulé « Les Espaces Naturels Sensibles au service de la biodiversité », la commune de Poisy organisera une journée découverte du marais le samedi 12 juin 2010 (visites commentées, jeu de pistes, chantier de bénévoles...), avec l'appui technique du conseil général et en collaboration avec l'Association CPN, Association mycologique et botanique de Poisy et le lycée agricole.

Préparation journée multisports du 13 juin

MM Santilli, Demolis, Dury, Dejardin, Fournier, Nehr et Rizzo se proposent d'apporter leur aide à l'organisation de cette journée. Une réunion est prévue le jeudi 10 juin à 17h30

Cette journée organisée par le conseil municipal de jeunes se déroulera au stade de foot à partir de 10h, diverses activités sportives seront proposées aux enfants.

Reportage sur Poisy

Le 30 mai à 17h45 sur Arte sera diffusé un reportage sur les cafés en France, évoquant Poisy.